

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent cinquante-quatrième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 22 février 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 5 avril 2007**

**Procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 22 février 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Bacc. en sciences sociales	X	
COLLIN, Caroline Étudiante – Maîtrise en développement régional	X	
CÔTÉ, Denyse Professeure – Département de travail social et des sciences sociales		X
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et psychologie		X
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
FORTIN, Toussaint Doyen des études par intérim	X	
IGLEWSKI, Michal Directeur - Département d'informatique et d'ingénierie		X
LANARIS, Catherine Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur – Département des sciences administratives	X	
MAYRAND LECLERC, Martine Professeure – Département des sciences infirmières	X	
ST-LAURENT, Hugo Étudiant – Bacc. en travail social		X
TREMBLAY, Alexandre Étudiant - Bacc. en sciences comptables		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

**PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEUR RÉGULIER :**MANSEAU, André  
Directeur - BLUM

X

**SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

*En l'absence du secrétaire général, madame Linda DuPont agit à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente réunion.*

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

*Il est proposé par monsieur Denis Dubé, appuyé par madame Catherine Lanaris, de nommer madame Linda DuPont comme secrétaire d'assemblée.*

#### 1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Martine Mayrand-Leclerc, appuyée par monsieur Toussaint Fortin, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-troisième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes – UQAM
- 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Modifications au programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO
- 8.- Mise à jour du Calendrier octennal d'évaluation des programmes
- 9.- Projet de modification du libellé du grade de la Maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et avec mémoire et stage (3168)
- 10.- Projet de suspension des admissions au Certificat en arts et en design (4406)
- 11.- Projet de modification du programme de Baccalauréat en génie informatique (7643)
- 12.- Projet de rendre obligatoire le cours *Atelier de réussite universitaire (ARU 9003)* pour des étudiants non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales, admis à un baccalauréat, à titre de condition d'admission
- 13.- Projet de modification du descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées*
- 14.- Projet de modification du descriptif du cours REI5193 *Séminaire thématique en relations industrielles portant sur la gestion des ressources humaines dans une perspective internationale*
- 15.- Ouverture et implantation d'un programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail
- 16.- Projet de Politique linguistique
  - 16.1 Projet de Politique linguistique – calendrier de suivi
  - 16.2 Projet de Politique linguistique – demande de rencontre
- 17.- Période d'information et questions
- 18.- Prochaine assemblée
- 19.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-troisième réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de madame Louise Brunette, appuyée par madame Caroline Collin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-troisième réunion, et ce, sans modification.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

## 3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1753 concernant l'émission de diplômes, laquelle est jointe en appendice.

## 4.- Émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études doit recommander au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1754 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

## 5.- Émission de diplômes - UQAM

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Collin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1755 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

## 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Dans le cas de la maîtrise en développement régional, le programme étant offert en extension de l'UQAR, la Commission des études de cet établissement devra également recommander l'émission des diplômes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Martine Mayrand-Leclerc, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1756 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional, laquelle est jointe en appendice.

#### 7.- **Modifications au programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu soit décerné en 2007.

Selon ce programme, le comité de sélection doit être formé des membres suivants :

- le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (président);
- le directeur du Bureau de liaison université-milieu;
- deux professeurs;
- un membre socio-économique siégeant à la Sous-commission des relations avec le milieu;
- le doyen de la gestion académique (secrétaire).

La Sous-commission des relations avec le milieu ayant été abolie, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suggère de modifier la composition du comité de sélection de la façon suivante :

- *le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (président);*
- *le directeur du Bureau de liaison université-milieu;*
- *deux professeurs;*
- *un membre socio-économique siégeant à un Conseil de module, à un Comité de programme ou au Conseil d'administration;*
- *le doyen de la gestion académique (secrétaire).*

Selon le programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais, le processus d'attribution des prix d'excellence est le suivant :

La Commission des études forme les comités de sélection. Les prix sont octroyés par la Commission des études qui choisit les lauréats à sa réunion du mois de septembre suite aux recommandations acheminées par les comités de sélection. Les prix sont remis lors de la Cérémonie de Collation des grades qui suit.

Afin d'alléger et de simplifier ce processus d'attribution des prix d'excellence, les modifications suivantes sont demandées :

*Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche forme les comités de sélection. Les prix sont octroyés par la Commission des études qui choisit les lauréats suite aux recommandations acheminées par les comités de sélection. Les prix sont remis lors de la Cérémonie de Collation des grades qui suit.*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Toussaint Fortin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1757 concernant les modifications au Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

#### 8.- **Mise à jour du Calendrier octennal d'évaluation des programmes**

Le doyen des études par intérim rappelle aux membres que le Conseil d'administration a adopté une modification à la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais le 22 mai 2001 (240-CA-3427). Cette Politique prévoit que la Commission des études doit établir le calendrier des programmes à évaluer.

Le doyen des études par intérim sollicite l'avis de la Commission des études eu égard au projet de mise à jour du Calendrier octal – désormais intitulé *Calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes (2006-2014)*. Le Calendrier octennal

est en lien avec l'évaluation continue des programmes et prévoit l'évaluation obligatoire de tous les programmes de grade.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1758 concernant l'adoption du Calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes 2006-2014 et le plan d'évaluation pour l'année universitaire 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Projet de modification du libellé du grade de la Maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et avec mémoire et stage (3168)**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études le projet de modification du libellé du grade de la Maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et avec mémoire et stage (3168).

Le grade actuel de « maître en psychoéducation » (M.Ps.Ed.), conféré à la Maîtrise en psychoéducation avec stage (3158), et avec mémoire et stage (3168), ne permet pas aux diplômés d'obtenir le permis de psychoéducateur délivré par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ).

Étant donné la nature exceptionnelle de la situation et l'importance d'émettre des diplômes reconnus par l'Ordre (OCCOPPQ), la Direction des études et de la recherche de l'Université du Québec a confirmé son accord avec le changement de libellé du grade.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1759 concernant le projet de modification du libellé du grade de la Maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et avec mémoire et stage (3168), laquelle est jointe en appendice.

10.- **Projet de suspension des admissions au Certificat en arts et en design (4406)**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études la suspension des admissions au Certificat en arts et en design (4406), sur avis du Conseil de l'École des arts. Cette suspension fait suite aux modifications qui ont été apportées aux programmes en arts.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1760 concernant le projet de suspension des admissions au Certificat en arts et design (4406), laquelle est jointe en appendice.

11.- **Projet de modification du programme de Baccalauréat en génie informatique (7643)**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études le projet de modification du programme de Baccalauréat en génie informatique (7643). Le Conseil de module propose l'ajout de trois nouveaux cours optionnels afin de répondre aux besoins dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information. Ces cours sont présentement offerts au Baccalauréat en informatique et au Certificat en technologies de l'information. Cette modification s'inscrit dans la démarche entreprise par le Module de l'ingénierie afin de favoriser une meilleure fréquentation du programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1761 concernant le projet de modification du programme de Baccalauréat en génie informatique (7643), laquelle est jointe en appendice.

12.- **Projet de rendre obligatoire le cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU 9003) pour certains étudiants non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales, admis à un baccalauréat, à titre de condition d'admission**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études le traitement du cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU 9003), à titre de condition d'admission, pour des étudiants non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales admis à un baccalauréat. Ce dossier fait suite à une décision récente de la Commission des études à ce sujet, pour les étudiants admis sur la base d'un diplôme collégial présentant une cote de rendement faible.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à la majorité (pour : 7 – contre : 2) d'adopter la résolution 254-CE-1762 concernant le projet de rendre obligatoire le cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU 9003) pour certains étudiants non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales, admis à un baccalauréat, à titre de condition d'admission, laquelle est jointe en appendice.

13.- **Projet de modification du descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées***

Les membres de la Commission désirent obtenir la description actuelle du cours avant de se prononcer sur la demande de modification et conviennent de reporter ce point à la prochaine réunion.

14.- **Projet de modification du descriptif du cours RE15193 *Séminaire thématique en relations industrielles portant sur la gestion des ressources humaines dans une perspective internationale***

Les membres de la Commission désirent obtenir la description actuelle des cours avant de se prononcer sur la demande de modification et conviennent de reporter ce point à la prochaine réunion.

15.- **Ouverture et implantation d'un programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail.

Ce projet de programme s'inscrit dans les grandes orientations du développement académique de l'UQO pour les années 2003-2012. L'Université a entrepris cette démarche en réponse à la demande pressentie dans le secteur à vocation professionnelle relié aux sciences de la gestion et du droit dans l'Outaouais. Ce programme de certificat permettra de consolider la présence du droit dans ces disciplines et d'offrir en territoire québécois un service à la population dans ce secteur d'activités.

Les promoteurs sont invités à ne pas limiter le champ de recrutement au secteur de la gestion, estimant que d'autres secteurs professionnels seraient possiblement intéressés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 254-CE-1763 concernant le projet de programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail, laquelle est jointe en appendice.

16.- **Projet de Politique linguistique**

16.1 **Projet de Politique linguistique – calendrier de suivi**

Le recteur dépose, en séance, un projet de calendrier de suivi dans le cadre du processus de consultation et d'adoption du projet de Politique linguistique. Il est entendu et convenu que la Commission ne sera saisie du dossier linguistique qu'après la tenue des réunions de la Sous-commission des études et du Comité de la recherche et après réception de leurs avis et recommandations. Le calendrier proposé est le suivant :



Sous-commission des études	14 mars 2007
Comité de la recherche	19 mars 2007
Commission des études	5 avril 2007

Le Conseil d'administration a prévu procéder à l'adoption d'une politique linguistique le 16 avril 2007.

## **16.2 Projet de Politique linguistique – demande de rencontre**

Le doyen des études par intérim, monsieur Toussaint Fortin, déclare son intention de se retirer pour le traitement du présent point. Cette décision est prise en considération du fait qu'il a assumé la présidence du Groupe de travail et qu'à ce titre, il estime préférable de s'investir d'un devoir de réserve.

Monsieur Jean-Pierre Lévy-Mangin soumet que certains directeurs de départements, responsables de programmes et professeurs qui estiment être directement affectés par le projet de Politique linguistique puissent être entendus par la Commission des études et annonce qu'il entend présenter une résolution à cet effet.

Après discussions, des membres sont d'avis que le cadre préalablement établi pour le processus de consultation a permis aux différentes personnes et aux différents groupes concernés de manifester leurs positions par le dépôt d'avis ou de mémoires et qu'il s'agissait du forum approprié pour faire valoir les différents points de vue. En outre, on souligne que les mémoires déposés présentent de façon détaillée les différents points de vue.

Certains membres mentionnent avoir été directement sollicités par des personnes et/ou groupes de personnes pour des rencontres individuelles afin de leur présenter leur point de vue.

La discussion se poursuit quant à l'opportunité de rencontrer les personnes et/ou groupes de personnes ayant déjà manifesté leurs positions par les différents moyens mis à leur disposition. On discute également de la possibilité que certaines personnes et/ou groupes de personnes expriment le désir de soumettre des documents additionnels aux instances dont la Commission des études.

À cet effet, il est convenu que la période de consultation s'est terminée le 16 février 2007 et que la Commission des études entendait respecter intégralement le processus de consultation. Les membres de la Commission reçoivent, séance tenante, une copie de tous les mémoires et avis reçus dans le cadre de la consultation ainsi qu'une revue de presse. Il est convenu qu'il s'agit des seuls documents officiels que la Commission entend consulter et considérer.

*Madame Catherine Lanaris quitte la réunion.*

La proposition suivante est formulée en séance, dûment proposée par monsieur Jean-Pierre Lévy-Mangin, appuyée par monsieur Patrice Babineau :

**QUE** la Commission accepte d'entendre les représentations que souhaiteraient lui faire les personnes qui assument les directions des deux départements qui ont la responsabilité de cours disciplinaires offerts en langues autres que le français ainsi que les trois responsables des programmes de cycles supérieurs directement concernés par l'offre de programmes en langues autres que le français s'ils en font explicitement la demande;

**QUE** les seules personnes que la Commission accepte d'entendre sont les personnes nommées par le Conseil d'administration dans les fonctions décrites au paragraphe précédent;

**QUE** la Commission refuse de recevoir d'autres personnes ou groupes de personnes autres que celles mentionnées dans la présente résolution.

Un membre demande le vote : pour : 5; contre : 1; abstentions : 2.

La proposition est adoptée à la majorité.

Plusieurs membres de la Commission sont d'avis qu'il ne faut pas alourdir la tâche des membres des organismes qui auront à formuler un avis sur le projet de Politique linguistique en faisant le même débat devant chaque instance.

Il est convenu que la Sous-commission des études et le Comité de la recherche devront formuler des avis en fonction de leurs juridictions et de leurs attributions prévues par voie statutaire. À cet effet, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche va préciser ce cadre au doyen de la recherche en vue des travaux du Comité de la recherche.

#### 17.- Période d'information et questions

##### Protocole avec la Cité collégiale

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'UQO concernant le plan de formation conjoint en administration des affaires – concentration finances sera soumis au Conseil d'administration pour adoption lors de la réunion du 5 mars prochain.

##### CAPFE

L'UQO recevra le comité visiteur le 14 mai prochain et le doyen des études par intérim fera rapport à la Commission.

##### Visite d'une délégation de la Mauritanie

Le directeur du BLUM informe les membres de la visite prochaine des doyens des études et de la recherche de la Mauritanie à l'UQO. Il s'agit d'une première visite de cette délégation et le directeur du BLUM souligne que l'UQO reçoit annuellement entre 8 à 10 étudiants de ce pays.

##### Association des universités francophones

Le directeur du BLUM informe les membres que l'Association des universités francophones sera en visite à l'UQO durant le mois de mars.

##### Journée de la recherche

Le directeur du BLUM informe les membres qu'une journée de la recherche à l'UQO aura lieu le 11 mai 2007. Cette journée s'inscrit dans le cadre des journées québécoises de la science. Le but de cette journée est de faire connaître l'excellence de la recherche effectuée à l'UQO.

##### Journée de valorisation de l'enseignement

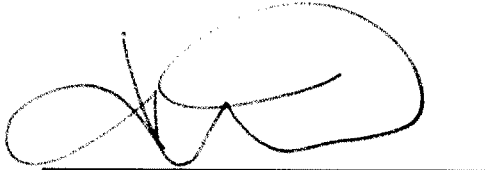
Le doyen des études par intérim informe les membres qu'une journée de valorisation de l'enseignement aura lieu le 25 avril 2007 et que plusieurs ateliers thématiques ont été prévus ainsi qu'un panel. Monsieur Claude Vaillancourt sera le conférencier et le sujet de sa conférence sera « L'enseignement comme produit commercial ».

#### 18.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 5 avril 2007 à 11 h 45. Il est convenu que cette réunion devrait être consacrée au projet de Politique linguistique.

**19.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Martine Mayrand Leclerc, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 35.



**Le président**



**Le secrétaire d'assemblée**